



# PAT

## SYNTHÈSE DIAGNOSTIC DE LA PRÉCARITÉ ALIMENTAIRE

### PAYS DE THIÉRACHE - PETR

7, Avenue du Préau  
BP 21 - 02140 VERVINS

☎ (+33) (0)3 23 98 02 71

✉ aboyer@pays-thierache.fr

🏠 pays-thierache.fr

THIERACHE  
LE PAYS NATURE



DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT



## 1 LES PROJETS ALIMENTAIRES territoriaux

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, ils répondent à l'objectif de structuration de l'économie agricole et à la mise en œuvre des Systèmes Alimentaires Territoriaux élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs présents sur le territoire.



En 2018, le Pays de Thiérache s'est engagé dans un PAT qui comporte aujourd'hui 6 axes :

### LES 6 AXES DU PAT

- 1 **PROMOUVOIR ET VALORISER** les produits locaux
- 2 **DÉVELOPPER** une agriculture durable
- 3 **ANIMER UN RÉSEAU POUR ÉVITER** le gaspillage alimentaire (REGAL)
- 4 **SENSIBILISER À UNE CONSOMMATION** locale et durable
- 5 **AGIR POUR L'ACCÈS DE TOUS** à une alimentation de qualité
- 6 **AUGMENTER LA PART DES PRODUITS LOCAUX** dans la restauration collective scolaire



## 2 CONTEXTE état des lieux

Le but de ce diagnostic est de faire un état des lieux de la précarité alimentaire sur le territoire afin de penser un système alimentaire résilient et accessible à l'ensemble de la population du Pays de Thiérache. Il vise à caractériser l'offre alimentaire et les besoins des habitants en situation de précarité sur le territoire

afin d'assurer une offre alimentaire durable et de qualité adaptée aux besoins des personnes en situation de précarité alimentaire, et promouvoir l'alimentation dans son vecteur d'insertion sociale et de promotion de la santé des personnes.

## 3 ENJEUX et facteurs

Les questions liées à l'alimentation des populations les plus pauvres intègrent la plupart du temps la notion de sécurité et d'insécurité alimentaire et se limitent aux causes monétaires et à la satisfaction des besoins biologiques. Cependant, elles ne prennent pas en compte l'alimentation sous sa dimension socio-culturelle multidimensionnelle présente dans la culture de nombreux pays, puisque c'est à la fois une notion de plaisir, de convivialité, mais également un facteur d'inclusion ou d'exclusion (Ramel, *se nourrir lorsqu'on est pauvre*, 2016).

Ainsi, « La précarité alimentaire est donc, avant tout, la dynamique de liens engagés avec autrui dans laquelle les facteurs économiques (accès à un revenu décent), culturels (accès à l'information et éducation) et sociaux (accès aux droits) dans un contexte de crise majeure où la consommation de masse et l'accès à l'emploi salarié sont remis en question et ce, dans l'interdépendance de ces facteurs ».

Paturel D., Marajo-Petizon É., Chiffolleau Y., 2015, *La précarité alimentaire des agriculteurs*, Pour, n° 225, p. 77-81.

## 4 LES ACTEURS de l'aide alimentaire

Le fonctionnement de l'aide alimentaire est très hétérogène avec de nombreux acteurs et financeurs et elles recouvre plusieurs formes.

Les aides alimentaires détiennent chacune leurs propres caractéristiques, même si la forme dominante reste aujourd'hui à 80 %, la distribution de colis alimentaire. Cette forme nous vient de l'héritage des associations caritatives apparues dans les années 1980 voulue à la base comme une aide d'urgence. Cependant on a vu une filière économique se structurer autour de la redistribution de denrées alimentaires

avec des acteurs de la production agricole, de l'industrie agroalimentaire et de la distribution grâce aux subventions directes et indirectes versées par l'Etat et l'Union Européenne.

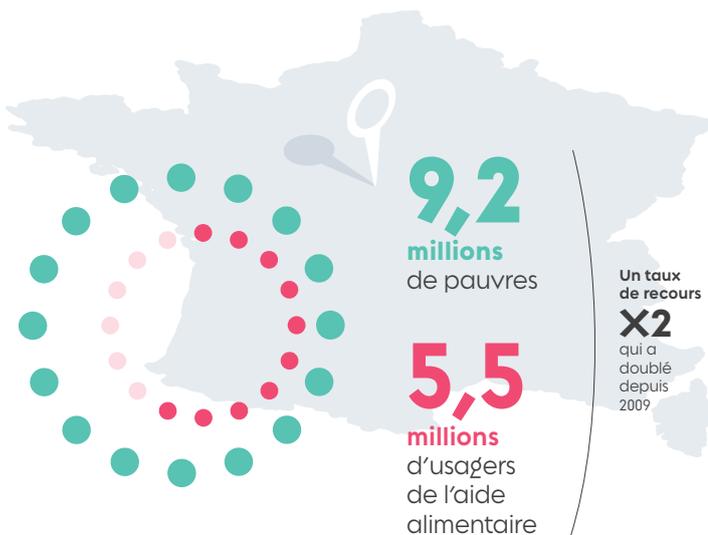
L'aide alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire sont à la frontière de différentes politiques nationales (PNA, PN-NAS et stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté) déclinées au niveau régional par la DRAAF, la DRJSCS et l'ADEME. Son fonctionnement repose sur un tissu associatif dense qui exécute la politique centralisée de l'Etat au travers de la DGCS

et de la DGAL qui vont habiliter les associations têtes de réseau pouvant recevoir les aides provenant de la FEAD.

Les CCAS/CIAS gérés par les municipalités ont également une place prépondérante dans les objectifs de lutte contre la précarité alimentaire notamment dans la gestion des épiceries sociales et/ou solidaires, sans compter les nouveaux acteurs permettant de faciliter les dons alimentaires des entreprises et producteurs (SOLAAL, Phénix, Comerso).



## 5 DIMENSIONS de la précarité alimentaire en France



SOURCE IGAS 2019



des français se trouvent être en situation d'insécurité alimentaire.

SOURCE INCA 3 2015



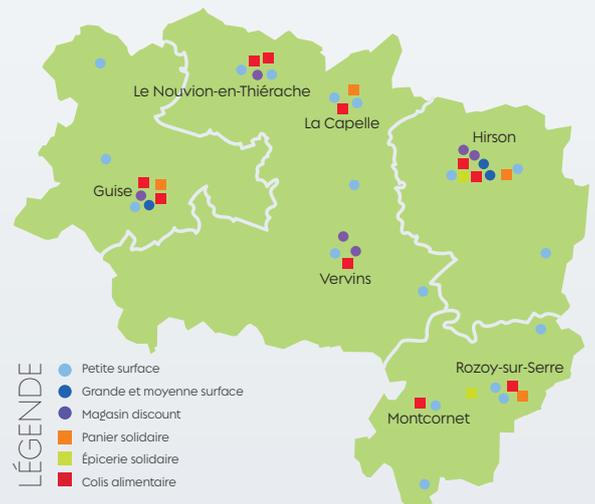
a du mal à se procurer une alimentation saine pour assurer 3 repas par jour.

SOURCE IIPPOS/SPF 2018

L'aide alimentaire est régie par plusieurs lois. La loi Garot (2016) permet des avantages fiscaux pour les dons alimentaires dans le but de lutter contre le gaspillage alimentaire. Cependant, ces dons sont de plus en plus en décalage avec les besoins des associations et de leurs usagers (surreprésentation des produits gras, sucrés et salés).

Il faut également prendre en compte la loi Egalim (2018) dans ses objectifs d'accès à une «*alimentation saine, diversifiée de bonne qualité, en quantité suffisante aux personnes en situation de vulnérabilité économique*». Elle impose des contraintes à l'aide alimentaire comme le respect de la dignité des personnes, leur participation dans une perspective globale d'inclusion sociale, l'ancrage territorial de la production par les circuits courts. Elle formalise également les notions d'accompagnement des associations et de leurs bénévoles avec l'alimentation comme point de départ vers l'insertion. Cependant, cette loi désigne de nombreux acteurs pouvant jouer un rôle dans l'aide alimentaire sans imposer de mode d'organisation ou de chef de file de cette action.

### L'offre alimentaire en Thiérache



## SIGLES PROGRAMMES

**PNA**  
Programme National pour l'Alimentation

**PNNS**  
Programme National Nutrition Santé

**DGCS**  
Direction Générale de la Cohésion Sociale

**DGAL**  
Direction Générale de l'Alimentation

**FEAD**  
Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

**CCAS**  
Centre Communal d'Action Sociale

**CIAS**  
Centre Intercommunal d'Action Sociale

**SOLAAL**  
SOLidarité des producteurs Agricoles  
et des filières ALimentaires

**DRDJSCS**  
Direction Régionale et Départementale  
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion  
Sociale

**DRAAF**  
Direction Régionale de l'Agriculture,  
de l'Alimentation et de la Forêt

**ADEME**  
Agence De l'Environnement et de la Maîtrise  
de l'Energie

**ESS**  
Economie Sociale et Solidaire

## 6 LA PRÉCARITÉ MONÉTAIRE en Thiérache



24%

des personnes  
sous le seuil de pauvreté

21%

de taux de chômage

9%

de la population  
touchant le RSA

SOURCE INSEE

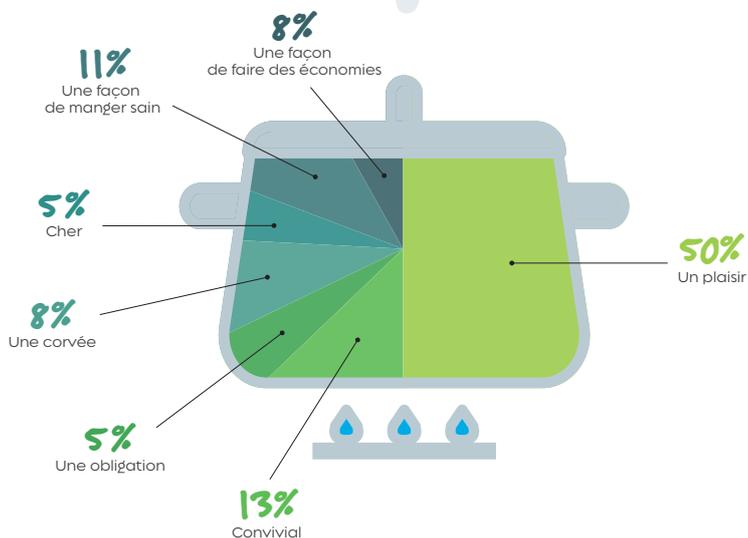
## 7 QUI SONT LES PERSONNES TOUCHÉES par la précarité ?

On constate une précarité qui touche tout type de population. Cette notion est installée durablement : des personnes qui reviennent régulièrement et sur une longue période dans les dispositifs d'aide alimentaire.

La principale contrainte à l'accès à une alimentation de qualité est due à un budget alimentation restreint qui ne permet pas de se procurer une alimentation saine et de qualité. De cela, peut découler un sentiment d'isolement et de perte de plaisir sur le fait de se nourrir. Cette contrainte est également influencée par l'industrie agroalimentaire qui va impacter la façon de se nourrir et de se procurer son alimentation. Ce lien particulier à l'alimentation est vecteur d'inégalité sociale de santé avec une prévalence de maladies comme l'obésité, l'hypertension artérielle, le diabète, ou les déficits de certaines vitamines.

Enfin, il y a un véritable enjeu d'autonomisation des personnes en précarité sur leur alimentation. En effet, les usagers de l'aide alimentaire sont très peu revendicatifs sur les dispositifs d'aide alimentaire, conscients du travail qu'apportent les bénévoles à titre gratuit pour les aider, sans oublier le lien social qu'apportent ces dispositifs tout aussi important à leurs yeux.

Selon vous,  
faire la cuisine  
c'est...



## 8 PRÉCONISATIONS



**1** **Mettre en lumière les actions et les acteurs** jouant un rôle dans la lutte contre la précarité alimentaire sur le territoire.

Le but est de **favoriser la compréhension, l'orientation et l'accessibilité** à l'offre à la fois pour rendre plus visibles les actions et les démarches d'accès, directement auprès de personnes visées par ces dispositifs, mais également pour faciliter le travail d'accompagnement et d'orientation des acteurs du territoire.

**2** **Agir en proximité et avec les personnes en précarité**, c'est-à-dire ne plus agir «**pour**» les personnes en précarité, mais «**avec**» grâce à leur implication directe dans les activités proposées en valorisant leurs savoirs, leurs savoir-faire et en rendant visible l'utilité sociale de leur participation.

**3** **Créer un espace de gouvernance locale** et favoriser les actions partenariales. Regrouper les acteurs impliqués dans les actions en rapport avec ce sujet, par un espace et une structure de pilotage afin de faciliter le développement d'une stratégie et de projets communs. Le PETR, au travers de son PAT, pourrait avoir ce rôle à l'échelle du Pays de Thiérache à savoir de coordonner, de piloter et de mobiliser ses différents partenaires institutionnels. Cela permettrait aux activités déjà en place de changer d'échelle. Il profite également de ses connaissances du système alimentaire territorial grâce au diagnostic agricole et alimentaire aujourd'hui en cours de réalisation.

Regrouper les acteurs permettrait de favoriser la diversité des formes de l'aide alimentaire et atteindre une meilleure couverture des besoins sur le territoire et développer des actions favorisant la mixité des publics et les notions de participation par le rapprochement des liens entre les acteurs sociaux, de l'aide alimentaire et les approvisionnements locaux.

## 9 ANALYSES

### FORCES

- Des centres ruraux d'aide alimentaire aux dimensions adaptées pour un accompagnement personnalisé des personnes en précarité alimentaire.
- Des animateurs sociaux actifs sur le territoire (Centres sociaux, CCAS...).
- L'envie de s'emparer des questions d'alimentation par les acteurs du territoire.

### MENACES

#### La persistance des crises

- Une crise sanitaire qui dure et risque d'enfermer plus de monde dans la précarité.
- Une crise sociale et économique forte accentuée par la crise sanitaire.

### FAIBLESSES

#### Un territoire enclavé qui peut laisser les invisibles sur le côté.

- Une précarité installée sur le territoire (revenus, emplois, diplômes) depuis plusieurs années.
- La faible participation des bénéficiaires de l'aide alimentaire sur les questions d'alimentation.
- Des difficultés d'identification des acteurs compétents sur les enjeux de précarité alimentaire.
- Une offre d'aide alimentaire mal répartie et un manque d'articulation entre les acteurs d'aide alimentaire.

### OPPORTUNITÉS

#### Une politique nationale qui a pris conscience des questions de lutte contre la précarité alimentaire (plan de relance)

- Un changement d'échelle possible avec le Pacte Sambre Avesnois Thiérache.
- Une diversité d'initiative d'accès à l'alimentation et de retours d'expériences forts en France et dans les Hauts-de-France.
- Les modèles et structures de l'ESS adaptés au territoire (emplois non délocalisables, modèle inclusif, intérêt général ou collectif).



**DIAGNOSTIC** réalisé par Quentin Rouffignac, étudiant à l'Université de Rennes et stagiaire au Pays de Thiérache d'avril à septembre 2021.



#### POUR RECEVOIR

le diagnostic complet sur la précarité alimentaire, contactez le PETR du Pays de Thiérache.

ou



#### TÉLÉCHARGER

le diagnostic complet sur la précarité alimentaire :

